

Frs. 698 francs

Bukuru Ruvanku CPO. 7.

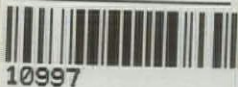
BON DE DEPENSE

Pour la somme de (1) Six Cent quatre-vingt francs

Motif (2) Salaire au Ouvrier ayant coupe
bois de puyre mois Decembre 1955 et janvier
1956 sur soupt. liste ci-jointe.

$$\begin{array}{r} 40 + 5 \text{ à } 7 = 280 \\ 48 + 5 \text{ à } 87 = 417.60 \\ \hline 698.60 \end{array}$$

Ruhengeri



A. Ruhengeri, le 31-1-1956

Le (3) Agencement de Rouanne

Vu payer, le ou les témoins,

[Signature]

Livre de Caisse n° 205

du 1-1-1956

Le Recevable de Caisse

- (1) en toutes lettres
(2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification
(3) qualité de celui qui établit le Bon.

Janvée

1 Ru buyo
2 Rwamarene

x
x x

40 280

24 208.80

24 208.80

48 417.60

208
208

TOTAUX

697.60

Pour vérification et bon à payer.....40. jours x 7 = 280 Le Chef... Rwabulind... Payé le... 195.6..
.....48. jours x 8.7 = 417.60 (S)
88 697.60

Témoin.
(S)

TAUX

bon et bon à payer..... jours × =
..... jours × =

Le Chef..... Payé le.....195.....
(S)

Témoin.
(S)